



# Les informations municipales

## n°8 du 20 janvier 2022

### Les vœux du Maire

Chers administrés, presque 2 ans déjà, un début de mandat sous contraintes COVID 19 qui nous a interdit l'organisation de réunions publiques. Nous avons tenté d'y pallier par la publication régulière du nouveau bulletin d'informations municipales sur notre site [counozouls.fr](http://counozouls.fr) et par son affichage sur les deux panneaux publics du village.

Vivant à COUNOZOULS ou juste y séjournant, et malgré les restrictions sanitaires,

- Vous avez pu vous rendre compte que l'équipe municipale est au travail. Le Conseil s'est réuni 7 fois dans l'année.
- Vous avez pu bénéficier de la disponibilité et des compétences de notre secrétariat et de notre agence postale.
- Vous avez croisé les deux cantonniers dans les rues du village ou sur les chemins communaux en travaux d'entretien, de réparation ou même de réalisations d'ouvrages nouveaux.



Je sais qu'il y a des sujets d'intérêt public concernant notre Commune qui légitimement vous intéressent, vous interpellent, et qui peuvent même vous préoccuper. Les sujets que, suivant notre engagement de campagne, j'aurais souhaité aborder en réunion publique et partager avec vous ne manquent pas : éclairage public, aménagements du village, animations, travaux sur les réseaux, traitement des déchets, Internet et téléphonie mobile et j'en passe...

On se croise dans la rue, on en parle avec l'un-e ou l'autre, et malheureusement l'information orale se déforme, et, c'est naturel, on ne sait plus distinguer le vrai du faux, ce qui est discuté de ce qui est décidé...

Pour se faire une idée juste et éviter « les bruits qui courent », sachez que la porte de la Mairie vous est ouverte et j'espère que vous osez la pousser pour y trouver auprès du Maire ou de ses Adjointes une information de première main, et une ouverture d'esprit accueillant autant la critique de certains projets en préparation que les suggestions que vous pourriez leur faire.

Espérant que nous parviendrons prochainement et collectivement à éradiquer ce virus qui nous complique sérieusement la vie, en ces premiers jours de l'année 2022, je vous exprime mes vœux les meilleurs de bonne santé et nous souhaite à tous de retrouver notre liberté d'aller, de venir et de nous réunir librement.

### Recensement 2022

A partir du 20 janvier, notre secrétaire de mairie Carole Rigoni endossera le costume d'agent recenseur pour procéder au recensement de la population officielle du village. Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire, qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France, de comprendre l'évolution démographique du territoire et d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. Il ne sera pas nécessaire de vous déplacer en mairie, c'est Carole qui se présentera à vos domiciles.

### Paiement des factures locales en ligne

Vous recevez des factures pour l'usage d'un service public local, tel que l'eau, l'électricité, la cantine scolaire ? Désormais il n'est plus nécessaire de vous déplacer ou d'envoyer un chèque pour les payer. A partir d'une connexion internet, vous pouvez le faire en ligne sur le site [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr). Vous aurez besoin de la facture à régler, de votre adresse de messagerie électronique et de votre carte bancaire. Si vous le souhaitez, des informations complémentaires vous seront données en mairie.

### Projet d'AFAFE

A l'automne, la commune a reçu des représentants du centre régional de la propriété foncière d'Occitanie (CRPF), venus présenter le mode d'aménagement foncier rural appelé AFAFE (aménagement foncier agricole forestier et environnemental). Il s'agit de l'opération qui doit permettre le regroupement sous forme de grandes parcelles ou d'unités foncières cohérentes, des propriétés initialement morcelées et dispersées. Le conseil municipal a demandé au département un diagnostic préalable. En cas d'accord, une commission communale d'aménagement foncier (CCAF) comprenant des membres du conseil municipal et des propriétaires, sera créée au sein du village pour mener le projet d'AFAFE.

### Encombrants

La Communauté des communes effectuera le vendredi 21 janvier la collecte des encombrants déposés à la grange Vidal (place de l'église). Le local restera ouvert jusqu'au mercredi 19 janvier pour le dépôt de vos meubles, métaux, piles, batteries, matériels électroniques et électroménagers. Le bois et les déchets inertes de rénovation (céramique, béton, brique, tuiles) ainsi que les métaux sont acceptés en permanence sur l'aire de la scierie. Les autres déchets, linges, pneus, cartons, huiles, déchets verts, etc... sont à déposer directement à la déchetterie d'Axat (ouverture lundi et mercredi de 14h à 17h, vendredi et samedi de 9h à 12h).